

COMPTE RENDU SOMMAIRE - REUNION du MERCREDI 12 avril 2017

L'an deux mille dix sept et le mercredi 12 avril, à 20 h 30, le conseil municipal légalement convoqué le 06 avril 2017, s'est réuni en séance publique sous la présidence du maire, Monsieur François ROUSSEL.

PRESENTS : Monsieur François ROUSSEL, Madame Paulette SICRE DOYOTTE, Monsieur Serge FAURE, Madame Jeannine FRENZEL, Monsieur Gérard PEGORIE Madame Michèle LE GUEN, Monsieur Jean Philippe REMY, Monsieur Roger PETIT, Monsieur Jean Claude COUDERT, Madame Arlette BELLINA, Monsieur André MALBEC, Monsieur Jacques LARGE, Madame Christine ELIAS, Madame Isabelle MORTET, Monsieur Franck DUPREUILH, Madame Catherine MEREDIEU, Monsieur Frédéric BESSE, Madame Géraldine JAHAN, Madame Marie Claude SIMON, Monsieur François LAHONTA, Madame Marie REMAUD, Monsieur Anthony GOREAU

ABSENTS et EXCUSES : Monsieur Laurent DEVERLANGES, Madame Laurence GAUSSEN, Mademoiselle Dorothee RONTEIX, Monsieur Frédéric CHASSIN, Monsieur Serge GRAND,

lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice et peuvent délibérer conformément aux dispositions de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Madame Michèle LE GUEN a été élue secrétaire de séance.

Ordre du Jour :

Comptes et éléments budgétaires

- I. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017 (état 1259)
- II. Présentation et approbation des budgets 2017 de la commune, du service assainissement et de la Résidence Autonomie

Affaires générales

- III. Présentation de la convention d'adhésion au plan départemental de la lecture publique ainsi que la convention d'adhésion au catalogue départemental du réseau des bibliothèques informatisées de dordogne, à intervenir avec le conseil départemental - BDP (*bibliothèque départementale de prêt de la dordogne*) – 2016/2021
- IV. Projet de convention avec RICOCHETS, pour l'entretien des espaces verts de la commune

2017 – 12/04 - I – Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017 (état 1259)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer ainsi qu'il suit les taxes directes locales pour l'année 2017, à savoir,

Taxe d'habitation.....	18,91%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	15,20 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties.....	87,48 %

Délibération adoptée à : à l'unanimité - à la majorité : pour, contre, abstention,

2017 – 12/04 - II – Présentation et approbation des budgets 2017 de la commune, du service assainissement et de la Résidence Autonomie

Préalablement à la présentation des budgets, Monsieur François ROUSSEL informe le conseil municipal sur la situation financière particulièrement difficile de la communauté de commune : une hausse de 3 points des taux de fiscalité est envisagée pour faire face aux dépenses de fonctionnement ; Egalement il est prévu une diminution conséquente de la dotation de solidarité communautaire reversée aux communes.

Monsieur François LAHONTA trouve regrettable de devoir voter le budget communal avant même d'avoir connaissance du budget communautaire, ce qui à son avis, « met la pression » sur le budget de la commune.

1 Commune

Ce projet de budget, reprend l'intégralité des résultats de l'exercice précédent et s'équilibre de la façon suivante :

	Section de fonctionnement			Section d'Investissement			
	Crédits de l'exercice	Résultat Reporté	Cumul section	Opérations de l'Exercice	Restes à Réaliser	Résultat Reporté	Cumul Section
Dépenses	2 859 107,00		2 859 107,00	643 128,46	405 042,00		1 048 170,46
Recettes	2 859 107,00		2 859 107,00	786 960,73	16 034,00	245 175,73	1 048 170,46

Pour la section d'investissement, les opérations d'investissement programmées pour un montant total de 659917 €, (dont 405 042 € de restes à réaliser), sont financées par l'autofinancement dégagé par le solde des dépenses et des recettes d'investissement 2017 à hauteur de 509 917 € et une prévision d'emprunt de 150 000 €, sont les suivantes :

Programmes ou opérations	Montants
11 - STADE	1660,00
13 – BIBLIOTHEQUE	9100,00
16 – Site Marbot	53638,00
18 – MOBILIER MATERIEL	13370,00
20 - Plantations	500,00
22 – MAIRIE	49537,00
25 - GYMNASSE	6354,00
26 – VOIRIE - RESEAUX	684,00
27 - Salle de JUDO	65000,00
35 – SALLE DE PLANEZE	300000,00
37 – Salle rue Arnaud Yvan de Laporte	11910,00
38 – MATERIEL ROULAND	49520,00
55 – ACQUISITION DE TERRAINS	48000,00
66 – CIMETIERE	9000,00
92 – CENTRE MULTI-MEDIA	2600,00
99 - Lotissement de Gimel - études	25800,00
Provision pour travaux imprévus	13244,00
TOTAL GENERAL DES INVESTISSEMENTS 2017	659917,00

Concernant les recettes d'investissement, Monsieur ROUSSEL évoque la possibilité de mise en vente des locaux abritant le restaurant « Rive Gauche » à l'issue de la convention d'occupation précaire consentie avec l'Eurl JEANI prenant fin le 30 septembre 2017. Les candidats à la reprise d'activité, seraient intéressés par l'achat des murs. Dans ce cas, si la vente était finalisée avant la fin de l'année, l'emprunt prévu pour le financement des investissements n'aurait plus lieu d'être. Une estimation sur la valeur vénale du bien est en cours par le service du Domaine.

2 - Service assainissement

Ce projet de budget reprend l'intégralité des résultats de l'exercice précédent, et s'équilibre de la façon suivante :

	Section d'exploitation			Section d'Investissement			
	Opérations de l'exercice	Résultat Reporté	Cumul Section	Opérations de l'exercice	Résultat Reporté	Restes à réaliser	Cumul Section
Dépenses	216 122,00	-----	216 122,00	527 510,53		552 938,00	1 080 448,53
Recettes	216 122,00	-----	216 122,00	548 509,70	66 202,00	465 736,83	1 080 448,53

Les investissements 2017 porteront sur la poursuite de la réhabilitation du réseau pour améliorer le rendement de la station d'épuration, et la mise à l'étude d'une création de réseau sur le secteur de la Gare La Côte.

2 – Résidence Autonomie : nouveau budget

Section d'exploitation				Section d'Investissement			
	Opérations de l'exercice	Résultat Reporté	Cumul Section	Opérations de l'exercice	Résultat Reporté	Restes à réaliser	Cumul Section
Dépenses	45 000,00	-----	45 000,00	477 000,00			477 000,00
Recettes	45 000,00	-----	45 000,00	477 000,00			477 000,00

L'investissement porte sur l'acquisition de la résidence autonomie pour un montant de 464 000 € auprès de Mésolia, financé par emprunt. L'annuité sera intégralement financée par les loyers acquittés par les résidents.

Délibérations adoptées à :

- pour le budget de la commune adoptée à : à l'unanimité - à la majorité :
 pour le budget du service assainissement adoptée à : à l'unanimité - à la majorité :
 pour le budget de la résidence autonomie adoptée à : à l'unanimité - à la majorité :

2017 – 12/04 - III – Présentation de la convention d'adhésion au plan départemental de la lecture publique ainsi que la convention d'adhésion au catalogue départemental du réseau des bibliothèques informatisées de dordogne, à intervenir avec le conseil départemental - BDP (bibliothèque départementale de prêt de la dordogne) – 2016/2021

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'Assemblée Départementale a adopté en février 2016, un nouveau Plan Départemental de Lecture Publique (PDLP), schéma de développement des bibliothèques du Département.

La mise en place de ce PDLP suppose un nouveau conventionnement.

En conséquence, il convient de signer d'une part, une convention d'adhésion au Plan Départemental de Lecture Publique définissant les modalités de partenariat entre le Département via la Bibliothèque Départementale de Prêt et la Commune et d'autre part, une convention d'adhésion catalogue départemental du réseau des bibliothèques informatisées de Dordogne définissant les modalités d'adhésion de la Commune au catalogue Départemental.

Cette adhésion est faite à titre gracieux.

Ces conventions sont établies pour une durée de trois ans renouvelable une fois, la période de référence étant l'année civile.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des termes des conventions émet un avis favorable et autorise Monsieur le Maire pour les signer avec le conseil départemental Dordogne.

Délibération adoptée à : à l'unanimité - à la majorité : pour, contre, abstentions,

2017 – 12/04 – IV - Projet de convention avec RICOCHETS, pour l'entretien des espaces verts de la commune – année 2017

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'intervention de l'association RICOCHETS de Neuvic pour l'aménagement et l'entretien des massifs, espaces verts et bacs à fleurs de la commune ainsi que le cimetière, Fontaines et Lavoires.

Après délibération décision est prise de

- de confier à l'association RICOCHETS de Neuvic, (association loi 1901 – entreprise solidaire) représentée par sa présidente Madame Fabienne RAYNAUD, l'aménagement et l'entretien des espaces verts de la commune, tels que définis dans le projet de convention,
- d'accepter les termes de la convention à intervenir, pour un montant de 20 824 € annuels, non compris les frais d'élimination en déchèterie des résidus de tontes et d'élagage à la charge de la commune.
- d'autoriser le Maire, à signer tout document se rapportant à cette affaire et à procéder au mandatement des sommes dues après réalisation des travaux.

Délibération adoptée à : à l'unanimité - à la majorité : pour, contre, abstention,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.